

# BOA-Honoré s'offre en vain un nouveau joujou pour Noël : le Code de la communication !

**A**près avoir fait couler sans vergogne et sans pitié le sang des Gabonais le 31 août 2016, c'est aujourd'hui à l'encre de la presse "libre" que s'abreuvent "les fossoyeurs du Bord de mer".

Le "faussaire de la République", rebaptisé "BOA Honoré" depuis le dernier sommet de la Francophonie, assène aux Gabonais sa dernière trouvaille : le nouveau Code de la communication (NCC) annoncé par le "putois d'Ekowong", Alain Claude Bilie by Nze.

Masquant un pouvoir en déliquescence qui ne sait plus comment contenir sa population, BOA tente, à travers le NCC, de museler cette presse libre, porte-voix d'un peuple réprimé, mais debout et combattif jusqu'au départ du "faussaire", d'une diaspora déterminée qui dénonce sans relâche les turpitudes sanguinaires de l'exécutif.

En chef de file, le journal « Échos du Nord », "La Loupe", "l'Aube" et "Moutouki" semblent les destinataires finaux de ce texte liberticide.

Mais comme au "royaume de n'importe quoi Alain Claude Bilie by Nze est roi", cela n'étonnera personne, surtout pas le docteur en droit "BOA Honoré", que le NCC est promulgué en totale violation de la loi suprême, notamment l'article 94 de la Constitution gabonaise, lequel impose la liberté de la communication audiovisuelle et écrite sous réserve du respect de l'ordre public. La belle affaire!!! Peut-être faut-il rappeler à "Boa Honoré" et à son perroquet de compagnie quelques notions quant à l'ordre public pour qu'ils en

appréhendent l'enjeu et l'importance!!!!

De façon générale, l'ordre public peut-être défini comme étant :

L' "état social dans lequel la paix, la tranquillité et la sécurité publiques ne sont pas troublées ". (Def. "Vocabulaire Juridique", Gérard Cornu, Ed. Puf, 2011).

Aussi l'on s'interroge sur la question du trouble à l'ordre public gabonais (c'est-à-dire la tranquillité et la sécurité publiques) que constitue la résidence à l'étranger d'un directeur de publication ou d'un journaliste !! Quel niveau d'émeutes les pseudonymes de journalistes gabonais ont provoqué sur le territoire national? Jusqu'à quel point les forces de sécurité gabonaises ont été mises en branle par les quolibets "affectueux" tels que "Faussaire de la République" "Ibubu" "Boucher du Bord de mer" "Abacougna" "Gangster de la République"... et tout dernièrement "BOA Honoré"?

Quand est-ce que les publications d'Echos du Nord (principale cible) mais aussi La Loupe, l'Aube ou Moutouki ont engendré des débordements massifs de Gabonais armés jusqu'aux dents, dévastant tout sur leur passage? Jamais!! En quoi relater les faits et gestes d'un Président de la République "élu pas comme on l'entend" est-il constitutif de troubles à l'ordre public nécessitant au passage la concoction, en catimini, en pleine période électorale (promulgation au 22 septembre 2016), d'un nouveau Code de la communication bafouant la Loi Fondamentale ?

Par contre, sans aller trop loin dans la mémoire nationale, les Gabonais se sou-

viendront des derniers événements ayant marqué le Gabon au fer rouge !!!

Qui a éhontement violé l'art. 10 al 4 de la Constitution, faisant de la Présidence de la République une place à prendre pour n'importe quel "sans-papier"? "BOA Honoré"!

Qui a triché lors de la dernière élection présidentielle poussant les Gabonais pacifiques à réclamer massivement et à mains nues le respect de leur vote? "BOA Honoré"!

Qui a attaqué le peuple en pleine nuit du 31 août 2016 (dans un comportement qui caractérise les traîtres) à l'arme de guerre, endeuvillant un pays en paix? "Boa Honoré"!

Qui arrête, séquestre et violente arbitrairement les citoyens, activistes, médecins, syndicalistes, journalistes (Bertrand Zibi Abeghe, Firmin Olo...), en dehors de toute procédure judiciaire? "BOA Honoré"!

Qui affame les Gabonais, séquestrant les salaires des fonctionnaires et l'argent des PME employeurs? "BOA Honoré"!

Qui fait de Port-Gentil un désert industriel poussant des centaines de familles à la quasi mendicité? "BOA Honoré"!

Qui brade l'éducation de notre jeunesse, laissant les écoles dans un état de délabrement avancé, déniaient les enseignants et faisant de nos enfants des délinquants en puissance? "BOA Honoré"!

Qui est la source même de l'instabilité institutionnelle, se maintenant artificiellement et militairement au pouvoir, et plongeant le Gabon dans un marasme économique et financier sans précédent, faisant du Gabon une poudrière à ciel

ouvert? "BOA Honoré"!

Finalement qui trouble la paix, la tranquillité, la sécurité et donc l'ordre public?!!

Au-delà des graves questions institutionnelles, manquements et autres violations juridiques que pose ce texte et qui feront l'objet d'une très prochaine analyse juridique pointue par le Collectif

Gabon Démocratie, le NCC est aussi et surtout l'aveu d'un pouvoir en mal de légitimité; d'un pouvoir aux abois qui ne sait plus comment arrêter sinon entraver l'inexorable marche du peuple gabonais vers la liberté! L'État policier qu'est devenu le Gabon, la traque des citoyens par le régime ne suffisent pas à enrayer la détermination d'un peuple toujours debout, la pression internationale d'une diaspora organisée!!

La volonté du "Boucher du Bord de mer" d'en imposer à la communauté internationale et de légitimer son hold-up électoral en mettant en place des gadgets politiques tel que le dialogue inclusif avec la délégation des 0% ; en organisant des élections législatives avec des institutions illégales, une Cour constitutionnelle en fuite, des députés, les poches vides, la peur au ventre à l'idée d'affronter le peuple lors de la campagne, un contentieux présidentiel qui n'est pas éteint, cette volonté ne passera pas aux yeux du peuple gabonais! L'inconstitutionnalité, l'illégalité, l'incohérence politique et institutionnelle du NCC en font un gadget de plus dont les beaux jours sont déjà derrière lui!!! Affaire à suivre...!

**Collectif  
Gabon Démocratie**